Rapport sur les comptes annuels

LASTIKO

Exercice Clos le 31 Décembre 2019

9 rue Roquelaine
31000 TOULOUSE

COMALIANCE AUDIT Commissariat aux Comptes - Toulouse Occitanie

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LASTIKO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

- **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Société de commissaires aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Toulouse
SARL au capital social 8000€ RCS Toulouse B 429 641 012 - TVA intracommunautaire : FR 76 429 641 012

II. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- ***Fonds dédiés :*** Des subventions inscrites au cours de l'exercice au compte de résultat en produits n'ont pas été utilisées en totalité au cours de cet exercice. Elles ont entrainé une traduction comptable des engagements pris envers les financeurs telle que détaillée dans la note intitulée « Fonds dédiés » de l'annexe. Nous nous sommes assuré que les éléments inscrits en fonds dédiés respectent les conditions posées par le règlement 9-01 du CRC, c'est-à-dire qu'ils proviennent bien de ressources correspondantes à des projets définis qui n'ont pu être encore utilisées conformément aux engagements pris.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

III. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Société de commissaires aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Toulouse
SARL au capital social 8000€ RCS Toulouse B 429 641 012 - TVA intracommunautaire : FR 76 429 641 012

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Société de commissaires aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Toulouse
SARL au capital social 8000€ RCS Toulouse B 429 641 012 - TVA intracommunautaire : FR 76 429 641 012

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Toulouse, le 10 février 2020

COMALIANCE AUDIT
Commissaire aux Comptes

COMALIANCE AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
24, avenue Albert Bedouce - 31400 Toulouse
Tél. 05 61 14 16 16 - contact@comaliance-audit.fr
SARL au capital de 8 000€ - RCS Toulouse B 429 641 012

Corinne DEDDOUCHE
Associée

Société de commissaires aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Toulouse
SARL au capital social 8000€ RCS Toulouse B 429 641 012 - TVA intracommunautaire : FR 76 429 641 012

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Société de commissaires aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Toulouse
SARL au capital social 8000€ RCS Toulouse B 429 641 012 - TVA intracommunautaire : FR 76 429 641 012

BILAN DETAILLE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

ACTIF	Exercice Clot le 31/12/2019			Exercice précédent 31/12/2018
	Brut	Amort. & Prov	Net	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations corporelles				
Prestations de services				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:				
Terrains et constructions				
Installations techniques et outillages				
Autres immobilisations corporelles				
218200 MATERIEL DE TRANSPORT	1 020,00		1 020,00	1 020,00
281820 AMORT MATERIEL DE TRANSPORT		1 020,00	-1 020,00	-1 020,00
218300 MATERIEL DE BUREAU	7 806,72		7 806,72	7 806,72
281830 AMORT MATERIEL DE BUREAU		7 721,40	-7 721,40	-6 661,55
218400 MATERIEL DE SCENE	7 897,82		7 897,82	5 768,72
281840 AMORT MATERIEL DE SCENE		4 736,03	-4 736,03	-2 458,27
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
275000 DEPOTS ET CAUTIONS			0,00	498,00
	16 724,54	**13 477,43**	**3 247,11**	**4 953,62**
STOCKS ET EN COURS:				
Produits intermédiaires et finis				
Avances et accomptes versés sur commandes				
Créances usagers et comptes rattachés				
411000 CLIENTS DIVERS	13 668,06		13 668,06	13 674,00
418000 CLIENTS DAILLY				
Autres créances				
401 FOURNISSEUR DEBITEUR EDF	100,58		100,58	
. Autres				
425000 PERSONNEL-AVANCES ET ACOMPTES	200,00		200,00	200,00
441700 SUBVENTIONS A RECEVOIR	55 882,60		55 882,60	73 500,71
441800 SUBVENTIONS FONPEPS	1 496,00		1 496,00	2 000,00
447300 ADAMI				
468700 PRODUITS A RECEVOIR	93,00		93,00	
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
512100 CREDIT AGRICOLE	-19 881,94		-19 881,94	-21 133,31
512200 LIVRET A	10 233,08		10 233,08	34 114,41
531000 CAISSE EN EUROS	477,78		477,78	6,89
Charges constatées d'avance				572,78
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
	62 269,16		**62 269,16**	**102 935,48**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
TOTAL ACTIF	**78 993,70**	**13 477,43**	**65 516,27**	**107 889,10**

BILAN DETAILLE

Période du 01/01/2019
au 31/12/2019

PASSIF	Exercice Clot le 31/12/2019		Exercice précédent 31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES			
FONDS PROPRES			
Fonds associatifs sans droit de reprise			
102400 FOND ASSOCIATIF		1 000,00	1 000,00
Réserves			
Report à nouveau			
11000 REPORT A NOUVEAU CREDITEUR			12 915,79
119000 REPORT A NOUVEAU DEBITEUR		-4 593,28	
Résultat de l'exercice			
12000 RESULTAT DE L'EXERCICE (BENEFICE)			
129 RESULTAT DE L'EXERCICE (DEFICIT)		-14 550,81	-17 509,07
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS			
Provisions réglementées			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
	Total	**-18 144,09**	**-3 593,28**
FONDS DEDIES			
Sur subventions			
194000 FONDS DEDIES SUR SUBVENTIONS		10 000,00	26 679,19
Sur autres ressources			
	Total	**10 000,00**	**26 679,19**
DETTES			
Empruts et dettes assimilées			
519000 CLIENT DAILLY			
Avances et accomptes reçu ssur commandes			
419000 CLIENTS CREDITEURS			
Fournisseurs et comptes rattachés			
401000 FOURNISSEURS		30 022,01	30 108,65
404000 FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS			700,00
408100 FOURNISSEURS FNP		2 286,34	3 682,14
Autres			
421000 REMUNERATIONS DUES			
428200 PERSONNEL- CONGES A PAYER		1 620,67	1 283,76
431000 URSSAF		10 510,00	12 045,00
437250 GARP		497,00	332,00
437300 AUDIENS		4 739,22	7 965,65
4374 AGESSA		112,85	90,51
437600 AFDAS		1 867,88	2 097,10
437800 CMB		225,91	244,14
437850 FNAS		363,00	405,00
438200 CHARGES SUR CONGES A PAYER		596,41	553,12
438600 CHARGES A PAYER		478,71	528,23
442100 IMPOTS RETENUS A LA SOURCE		769,00	
447200 SACEM / SACD		5 571,36	5 767,89
448600 ETAT CHARGES A PAYER			
Produits constatés d'avance			
487000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		14 000,00	19 000,00
	Total	**73 660,36**	**84 803,19**
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF		**65 516,27**	**107 889,10**

COMPTE DE RESULTAT DETAILLE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

PRODUITS		31/12/2019	31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION:			
Vente de marchandises			
Production vendue de bien			
Prestations de services			
706100 BILLETERIE		5 361,00	8 050,00
706120 BILLETERIE CO-REALISATION		958,00	0,00
706200 CESSIONS DE SPECTACLES		27 800,00	56 526,00
706400 AUTRES PRESTATION		21 305,68	13 794,45
706500 CO-PRODUCTIONS		18 000,00	
706600 STAGES ET ANIMATIONS PEDAGOGIQUES		6 450,00	16 140,15
706800 REMBOURSEMENT DE FRAIS		19 114,32	11 027,65
708810 AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES			250,00
	Total	**98 989,00**	**105 788,25**
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:			
Subventions d'exploitation			
741100 SUBVENTION DRAC		90 850,00	107 850,00
741120 SUBVENTION FONPEPS		7 332,96	9 336,95
741200 SUBVENTION REGION OCCITANIE		40 000,00	40 000,00
741300 SUBVENTION CONSEIL DEP. HAUTE GARONNE CREATION		8 000,00	8 000,00
741310 SUBVENTION CONSEIL AVEYRON		1 000,00	
741400 SUBVENTION VILLE DE TOULOUSE		12 994,00	13 348,00
741430 SUBVENTION VILLE DE CUGNAUX		21 000,00	21 000,00
741800 AUTRES SUBVENTIONS		23 850,00	13 400,00
Dons, cotisations			
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
789400 REPORT DES SUBVENTIONS NON UTILISEES		26 679,19	9 686,23
Autres produits			
758000 PROD DIV DE GESTION COURANTE		1,76	0,78
	Total	**231 707,91**	**222 621,96**
PRODUITS FINANCIERS:			
Autres intérêts et produits assimilés			
768000 INTERETS CREDITEURS		118,67	104,41
	Total	**118,67**	**104,41**
PRODUITS EXCEPTIONNELS:			
772000 PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS		**22 929,13**	**27,81**
787000 REPRISES SUR PROVISIONS			
	Total	**22 929,13**	**27,81**
TOTAL DES PRODUITS		**353 744,71**	**328 542,43**
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			
TOTAL GENERAL		**353 744,71**	**328 542,43**
CHARGES			
CHARGES D'EXPLOITATION:			
Achats de marchandises et de matières premières			
Autres achats non stockés			
604100 ACHAT DE PRESTATIONS		49 520,96	33 162,57
604200 FRAIS ANNEXES SUR SPECTACLES		14 020,54	
606100 ENERGIES		711,35	1 120,95
606300 PETIT MATERIEL ET FOURNITURES		775,84	373,15
606400 FOURNITURES DE BUREAU		356,80	1 558,45
606500 FOURNITURES SPECIFIQUES		785,59	1 087,11
6065200 COSTUMES		31,80	61,00
Services extérieurs			
611100 CO-PRODUCTION		4 000,00	4 000,00
611200 SOUS TRAITANCE		165,00	300,00
613200 LOCATION IMMOBILIERE		9 594,68	8 260,85
613510 LOCATION MATERIEL		3 519,40	4 703,63
615200 ENTRETIEN ET REPARATIONS IMMMOBILIER		172,00	
615300 ENTRETIEN ET REPARATIONS MOBILIER		180,00	1 340,12
616100 ASSURANCES		917,10	834,34
618100 DOCUMENTATION		425,04	5,50

COMPTE DE RESULTAT DETAILLE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Autres services extérieurs			
622600 HONORAIRES ADMINISTRATIFS		5 364,00	5 574,00
622610 HONORAIRES ARTISTIQUES		3 368,00	223,00
623100 COMMUNICATION		20 802,24	22 008,95
623400 CADEAUX		373,45	555,36
624100 TRANSPORT DE DECORS		9 714,38	1 350,00
625100 FRAIS DE DEPLACEMENT		38 113,65	31 073,73
625500 FRAIS DE REPAS FORFETAIRES		7 686,18	4 375,56
625600 FRAIS DE MISSION		21 885,00	13 152,87
625700 FRAIS DE RECEPTION		1 089,85	978,77
626100 FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT		949,06	1 162,70
626200 FRAIS TELEPHONE INTERNET		1 769,68	2 459,20
627800 FRAIS BANCAIRES		926,16	875,08
628100 COTISATIONS ADHESIONS		198,90	20,00
Impöts, taxes et versements assimilés			
633300 AFDAS		2 301,41	2 576,50
635000 AUTRES IMPÔTS		455,00	536,98
Salaires et traitements			
641110 SALAIRES ADMINISTRATIFS		29 630,91	33 533,04
641120 SALAIRES TECHNIQUES		17 425,10	16 901,18
641130 SALAIRES ARTISTIQUES		53 176,67	59 380,60
641200 CONGES PAYES		336,91	998,76
Charges sociales			
645100 URSSAF		19 665,64	23 167,94
645250 GARP		6 509,38	7 399,44
645300 AUDIENS		7 299,11	9 387,55
645400 AGESSA			2,00
645500 CONGES SPECTACLES		10 848,25	11 467,69
645800 PROV./ CHARGES		43,29	485,12
647200 FNAS		1 252,93	1 372,75
647500 MEDECINE DU TRAVAIL CMB		271,09	292,97
647600 MEDECINE DU TRAVAIL ASTIA		192,00	189,60
Dotations aux amortissements			
681120 dot immobilisations corporelles		3 337,61	3 395,03
Dotations aux provisions			
Engagements à réaliser sur ressources affectées			
689400 ENGAGEMENTS A REALISER SUR SUBVENTIONS		10 000,00	26 679,19
Autres charges			
651600 DROITS D'AUTEURS		6 376,25	6 008,25
658000 CH DIV GESTION COURANTE		6,41	6,70
	Total	**366 544,61**	**344 398,18**
CHARGES FINANCIERES:			
Intérêts et charges assimilées			
661600 INTERETS DEBITEURS		540,79	212,68
666000 PERTE DE CHANGE			35,28
	Total	**540,79**	**247,96**
CHARGES EXCEPTIONNELLES:			
Charges sur exercices antérieurs			
671000 CHARGES EXEPT. SUR OP. DE GESTION		118,00	122,00
672000 CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEURS		1 092,12	1 283,36
	Total	**1 210,12**	**1 405,36**
TOTAL DES CHARGES		**368 295,52**	**346 051,50**
SOLDE		**-14 550,81**	**-17 509,07**
TOTAL GENERAL		**353 744,71**	**328 542,43**

ANNEXE

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de l'association : LASTIKO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de ***65 516.27*** € et au compte de résultat de l'exercice, dégageant un déficit de ***14 550.81*** €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des **coûts historiques**.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode **linéaire.**

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.
Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans
- Décors et matériel de scène : 3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier.

Changements de méthodes

Aucun changement de méthode n'est à signaler pour cet exercice.

Subventions Programme LEADER

L'association avait sollicitée en 2016 une aide au titre du programme LEADER dans le cadre du projet PLATEFORME 2016.

En date du 11 juillet 2016, le Groupe d'Actions Local (le GAL) avait émis un avis favorable à la demande mais n'a pas émis de décision d'attribution concernant cette subvention.

Ainsi, à la clôture des comptes au 31/12/2016, aucune subvention à recevoir n'avait été comptabilisée.

En date du 16 février 2018, l'association reçoit un courrier d'attribution d'une subvention d'un montant de 12 K€ (sur une base subventionnable de 27 K€) dans le cadre du projet PLATEFORME 2016 au titre du programme LEADER.

Les conditions d'attribution de la subvention étant remplies à la clôture, il a été décidé de rattacher la subvention à l'exercice 2017. A ce jour, la subvention n'a toujours pas été réglée par le GAL.

En date du 1er juin 2017, l'association a sollicité une seconde fois une aide au titre du programme LEADER dans le cadre du projet PLATEFROME 2017.

En date du 18 février 2019, le GAL a émis un avis favorable à la demande mais n'a pas émis de décision d'attribution concernant la subvention d'un montant de 10 750€.

Ainsi, à la clôture des comptes au 31/12/2017 et au 31/12/2018, aucune subvention à recevoir n'a été comptabilisée.

En date du 6 novembre 2019, le GAL a transmis la convention signée pour la subvention LEADER dans le cadre du projet « LA PLATEFORME 2017 ». Ainsi, le montant de la subvention définitif d'un montant de 10 652.41€ a été comptabilisé en produits exceptionnels (sur exercice antérieur)

En date du 6 septembre 2018, l'association a sollicité une troisième fois une aide au titre du programme LEADER dans le cadre du projet PLATEFORME 2018 (Subvention versée en faveur de culture et de la conservation du patrimoine.

En date du 7 mai 2019, le GAL a émis un avis favorable à leur demande et a émis également une décision d'attribution de la subvention d'un montant de 10 330.19€.

Ainsi, le montant de la subvention au titre de 2018 peut être comptabilisé à la clôture des comptes 2019 sous réserve de la réalisation des dépenses éligibles présentées dans la demande.

⇨ **La subvention LEADER 2018 a été comptabilisée dans les comptes 2019 en exceptionnel**

⇨ **Les subventions LEADER 2017 et 2018 n'ont toujours pas été réglées**

Fonds dédiés

TABLEAU SUIVI DES FONDS DEDIES 2019 Subventions de fonctionnement affectées						
			A	B	C	D=A-B+C
Affectation	**Année**	**Montant Initial**	**Fonds à engager en début d'exercice**	**Utilisation en cours d'exercice**	**Engagements à réaliser sur ressources affectés**	**Fonds restants à engager en fin d'exercice**
METIS 2.0	2017	10 000	6 679.19	6679.19		0
METIS2.0	2018	10 000	10 000.00	10 000.00		0
MALLETTE PEDA	2018	10 000	10 000.00			10 000.00
Totaux			26 679.19	16 679.19	0	10 000.00

La MALETTE PEDAGOGIQUE, projet mis en place par Samuel Mathieu pour les services de la Petite Enfance de la ville de Cugnaux n'a également pas pu être mis en place sur 2019.

Fonds dédiés à la clôture 2019 : 10 000.00 €
Fonds restants à engager en fin d'exercice 2020 : 0 €

Autres

NOTES SUR LE BILAN

- ***Actif :***

Immobilisations

	Immobilisation :			
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la cloture
Valeurs Brutes				
Immobilisation Corporelles				
Matériel de transport	1020			1020
Matériel de bureau et informatique	7806,72			7806,72
Mobilier de scène	5768,72	2129,1		7897,82
Immobilisation financière				
Autres immobilisations financières	498		498	0
TOTAL	**15093,44**	**2129,1**	**498**	**16724,54**

	Amortissement et provisions :			
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la cloture
Amortissement				
Immobilisation Corporelles				
Matériel de transport	1020			1020
Matériel de bureau et informatique	6661,55	1059,85		7721,4
Mobilier de scène	2458,27	2277,76		4736,03
Immobilisation financière				
Autres immobilisations financières				
TOTAL	**10139,82**	**3337,61**	**0**	**13477,43**

Créances :

Etat des créances			
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges constatées d'avance	71 440.24	71 440.24	
TOTAL	**71 440.24**	**71 440.24**	

Charges constatées d'avance
Cette rubrique ne contient que des charges liées à l'exploitation normale de l'association.

Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	
Immobilisations financières	
Clients & comptes rattachés	
Autres créances	93.00
Disponibilités	

Subventions à recevoir

Subventions à recevoir	
REGION OCCITANIE	24 500
DEPT HAUTE GARONNE	3 000
DEPT AVEYRON	1 000
ADAMI	4 000
FONPEPS	1 496
SACD	900
OARA	1 500
LEADER 2017 et 2018	20 982.60
Total	**57 378.60**

Passif

Dettes

Etat des dettes				
	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit				
Dettes diverses (redevances crédit. & avances)				
Fournisseurs	32 308.35	32 308.35		
Dettes fiscales & sociales	27 352.01	27 352.01		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	14 000.00	14 000.00		
Total	**73 660.36**	**73 660.36**		

Les charges à payer incluses dans les différents postes du passif sont les suivantes :

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	
Emprunts & dettes établissement de crédit	....
Emprunts & dettes financières divers	
Fournisseurs	2 286.34
Dettes fiscales & sociales	2 695.79
Autres dettes	

Autres informations

COMALIANCE AUDIT

Commissariat aux Comptes - Toulouse Occitanie

Tél. : 05 61 14 16 16

24, avenue Albert Bedouce
31400 Toulouse

www.comaliance-audit.fr

Société de commissaires aux comptes inscrite auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Toulouse
SARL au Capital social 8000€ - RCS Toulouse B 429 641 012 - TVA intracommunautaire : FR76429641012